Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 19 (1931)

Heft: 361

Artikel: Nationalité de la femme mariée

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-260349

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nationalité de la femme mariée

Le Comité consultatif des représentantes des grandes organisations féminines internationagrandes organisations Leminines internationa-les s'est réuni encore une fois au Secrétariat de la S. d. N., les 17 et 18 août dernier, sous la présidence de Mª Bakker-Nort, députée (Pays-Bas), déléguée de l'Alliance internatio-nale pour le Suffrage. A l'exception du Con-seil International des Femmes, toutes les Asso-ciations, constituantes étaient, représentées.

seil International des Femmes, toutes les Associations constituantes étaient représentées.

Le travail accompli durant cette courte session a surtout été d'ordre administratif. Un Comité spécial, que préside Frau von Matsch (Autriche), et composé d'un membre par organisation, a examiné les meilleures méthodes de propagande à employer auprès de l'Assemblée de la S. d. N., et de la I er Commission de celle-ci, des compétences de laquelle relèvent les questions juridiques, et a été chargé de suivre de près les événements et de se tenir en étroits rapports avec toutes celles des branches et Sections nationales des organisations constituantes qui ont pu agir auprès de leur gouvernement dans le sens des revendications féministes. Il a été aussi donné con-aissance au Comité consultatif d'une résolution extrèmement encourageante, votée à tion extrèmement encourageante, votée à l'unanimité par l'Institut de Droit Interna-tional, appuyant le principe du droit de la femme en matière de nationalité, et décidant de créer une Commission spéciale pour étu-

de créer une Commission spéciale pour étudier cette question.

Le rapport issu des travaux de la précédente session du Comité consultatif, et qui a été analysé ici même par Mrs. Corbett Ashby, Présidente de l'Alliance Internationale, a été publié, comme on le sait, par les soins du Secrétariat de la S. d. N., et annexé au rapport présenté par le Secrétariat Général à l'Assemblée sur cette question. On peut se procurer ce rapport, qui constitue la meilleure documentation sur les législations des différents pays et sur les vœux motivés des organisations féminines, auprès de chacune de celles-ci, et notamment au Bureau Temporaire de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, 6, rue de Saussure, Genève.

IN MEMORIAM

Le Dr. Auguste Forel

Auguste Forel n'est plus. Les quotidiens de toute la Suisse ont relaté la vie et l'œuvre du savant, du penseur, du travailleur infatigable qui s'est éteint paisiblement le 27 juillet dernier dans son antique demeure *La Fourmilière* à Vyorne. Nous ne voulons ici parler que du fémi-niste convaincu que fut de tout temps Auguste Forel. Autorité scientifique incontestée, il ne se confina pas dans son cabinet d'études. Son grand cœur le poussa à se pencher vers toutes les misères, à en chercher les raisons, à y remédier dans la mesure de ses moyens et à se meurer dans la infestite de ses moyens et a faire le fervent défenseur de toutes les causes justes. Il lutta sans cesse contre les préjugés, l'autorité de la tradition et dénonça courageuse-

ment toutes les hypocrisies.

Il n'est pas étonnant que l'émancipation complète des femmes ait trouvé en Auguste Forel un rotecteur convaincu. Son féminisme était basé

sur des observations, des études et des réflexions. Il ne trouvait rien de plus anormal ni de plus injuste que de vouloir dénigrer l'un des sexes relativement à l'autre, car « tous deux sont équi-valents et forment les deux motités d'un tout». Il affirmait qu'au point de vue intellectuel pur, l'homme dépasse considérablement la femme par son imagination créatrice, sa faculté de combiner et de découvrir, ainsi que par son esprit critique. Il n'admettait pas l'argument que cette infériorité créatrice des femmes provînt du manque d'occa-sion qu'ont celles-ci de mesurer leur intelligence à celle des hommes, car, disait-il, l'éducation est une affaire purement individuelle, qui n'a besoin une artaire purement individuelle, qui n'a besoin que d'une génération pour produire ses fruits et ne doit pas être confondue avec l'hérédité. Mais il reconnaissait que dès que des droits 'égaux permettraient aux femmes de secouer la servitude qui les enchaîne en partie jusqu'à maintenant, leurs facultés mentales prendraient un grand essor et fleuriraient dans toute leur puissance attuelle pour le plus grand bien de l'humanité. naturelle, pour le plus grand bien de l'humanité. En outre il déclarait que les femmes possèdent une faculté de réception, de compréhension souvent supérieure à celle des hommes. L'inégalité légale des sexes était pour lui un « principe barbare. » « Les deux sexes étant tenus de tra-vailler harmonieusement, en commun, au bien social, il n'existe aucune raison pour subordonner l'un des sexes à l'autre.» Auguste Forel était aussi un adversaire

vaincu des lois sur le mariage civil, telles qu'elles existent actuellement. Comme principes fonda-mentaux du mariage civil devraient, à son avis, figurer l'égalité absolue des deux conjoints devant la loi et la séparation complète des biens. Il estimait en outre que, dans la vie conjugale commune, le travail domestique de la femme ne devrait pas être considéré comme obligatoire et n'exigeant aucune rétribution spéciale. Son produit, disait-il, a tout aussi bien droit à entrer en ligne de compte que celui du travail de l'homme doit être inscrit à l'actif de la propriété de

Ces idées, Auguste Forel les exposait et les défendait chaque fois qu'il en avait l'occasion. Il était un ami fidèle, toujours prêt à aider et à payer de sa personne. Nous ne pouvons songer sans émotion à la facon aimable et simple avec laquelle il s'intéressa sans cesse au petit groupe d'Aigle pour le suffrage féminin, descendant d'Aigle pour le suffrage féminin, descendant d'Yvorne à Aigle, même par de froides et neigeu-ses soirées d'hiver, pour assister à une séance ou-à une conférence organisée par ce groupe. Il y prenait souvent la parole, et par son énergie et son enthousiasme communicatifs ranimait le couson enthoustasme communicatis ranimati le cou-rage et l'ardeur à la lutte. Comme le dit si bien Jean Wagner dans son œuvre: Auguste Foret: La vie, l'œuvre, l'homme, «Forel n'est pas un génie inaccessible qu'on admire de loin. Il est près de nous, si humain, si naturel, si simple, un guide qui marche devant nous et que chacun peut suivre.» Nous lui garderons toujours un souveni de reconnaissance émue, et prions sa famille et tout spécialement M^{me} Forel, d'accepter l'hommage de notre vive sympathie.

MIle Emilie Cherbuliez

Bien que n'appartenant pas à nos milieux féministes, M¹⁰ Emilie Cherbuliez, décédée à Genève au début d'août, était une de ces femmes qui prouvent par leur activité même de quoi les femmes sont capables. D'une érudition raffinée,

et connaisseur spécial de cet art ex quis qu'est celui de la dentelle, elle avait elle-même classé la merveilleuse collection de dentelles que possède le Musée d'Art et d'Histoire de Genève, publiant ensuite un précieux volume sur cette collection; et dans un autre ordre d'ilidése manul condett somite. d'idées, mais qui touchait aussi au passé d'idées, mais qui touchait aussi au passé, elle avait publié en un autre volume les Mémoires d'un de ses ancêtres, qui au XVIIIe siècle, avait fait figure de chef de parti dans les luttes intestines, parfois tragiques, de la petite République d'alors. Enfin ,pendant la guerre, elle s'était consacrée avec un dévouement admirable à la cause des internés belges, si bien qu'elle finit par fixer son domicile pour une partie de l'année à

cile pour une partie de l'année à Bruxelles, où elle présida le groupe de l'Asso-ciation des Amitiés belgo-suisses, et dirigea de ciation des Amitiés belgo-suisses, et dirigea de nombreuses manifestations. C'est de Bruxelles églaement qu'elle envoyait souvent des la presse genevoise, sur les sujets qui l'intéres ait spécialement.

Toute cette activité publique, tant artistique et littéraire que sociale, faisail donc d'elle une de ces figures de femmes, dont notre journal, toujours soucieux de marquer la valeur féminine, se devait de saluer la mémoire

A RIVER OF THE PROPERTY



Considérée dans son ensemble au point de vue féminin, l'Exposition Hypsa, à Berne, ne pré-sente rien de très nouveau. L'intérêt principal se concentre sur la section scientifico-biolose concentre sur la section scientifico-nono-gique, avec sa collection de préparations ana-tomiques, qui permet au visiteur laïque de s'instruire et de mieux comprendre les fonc-tions des divers organes du corps humain, la raison des maladies de notre pauvre hu-

La dégénérescence des races par suite d'alcoolisme s'étale sous forme de tableaux sug-gestifs où les femmes et les jeunes filles trouveront des instructions pour prévenir des maux qui les guettent, des avertissements immaux qui les guettent, des avertassements im-pressionnants, mais aussi des conseils pour soi-gner et sauver des enfants débiles. Les maladies mentales, l'aide aux anormaux, les questions délicates de l'hygiène de l'âme sont des sujets

qui nous touchent. Il faut avouer qu'on sort de ces salons avec une âme lourde et que c'est un réconfort que de trou-ver à « La Pouponnière » des bébés roses qui s'ébattent, Je me suis de-mandé ce que la « Fabrication de la bière », une imposante installation na bieres, une imposante instanation venait faire dans ce voisinage! Les installations du ménage, buanderie, chambres de bains, sont nombreuses, mais point comparables à ce que nous avons vu, il y a trois ans, à notre étincelante Saffa. Bien des régentes progradores pages d'apprendie la fattement de la comparable de la comparab regarderont avec étonnement la « Nouvelle classe » où la place de maître se trouve au milieu des pu-pitres ; cette innovation ne sera pas

du goût de chacun.

On sait que le Festpiel *La Fête*d'Alexandre, de Haendel, fut un fort



Au camp d'Areuse

beau spectacle et que les organisaleurs et les exécutants méritent tous les éloges; mais pour une fois qu'il eût été de circonstances de nous montrer des «Sportifs nature» ce fut un homme en perruque qui nous conta l'histoire. Est. B.-V.

N. D. L. R. Le 4 septembre a eu lieu à l'Hypsa, sur l'initiative de la Fédération des Sociétés féminines bernoises, une « Journée féminine» au programme de laquelle figurait notamment une conférence de Mme le Dr. Felchlin (Olten) sur ce sujet: La jeunesse et l'hygiène. Nous reviendrons sur cette « Journée » dans notre prochain numéro.

Un camp de Chefs éclaireuses suisses

Deux cents chets éclaireuses suisses se sont réunies en un premier camp international du 21 au 30 juillet à Areuse sur les bords enchanteurs du de Neuchâtel; les tentes au nombre respectable de 77 formaient un véritable village installé dans l'immense clairière de propriétés privées. Rien n'y manquait: les salles de réunion qui servaient aussi de réfectoire en cas de pluie étaient représentées par trois immenses tentes rondes qui fort heureusement n'ont pas été employées souvent, le soleil n'ayant presque cessé d'éclairer le grand mât au haut duquel flottaient le drapeau suisse et le drapeau international des Eclaireuses: le trèfle or sur fond bleu; la « boutique » où voisinaient les choses les plus imprévues et qui don-nait asile au secrétariat du camp; l'infirmerie sous la direction d'une «sourcienne» expérimen-tée et dont le lit moelleux (j'en ai tâté!) n'a pas été mis à contribution, la santé des campeuses ayant été excellente; les installations sanitaires



Cliché Berna

Au camp d'Areuse

Une Pionnière

La vie de Lucy Stone (1)

Un gros livre écrit avec piété, avec sincé-rité, avec une lenteur un peu lourde. Pas à pas, nous suivons, du berceau à la tombe, le père et la mère de l'auteur, lisant et nous émerveillant. Et de ces deux existences, harmonieusement unies pour travailler au plus grand bien de l'humanité, se dégage une im-pression de force et de paix des plus récon-fortantes.

Les conditions de la vie des femmes et des jeunes filles américaines du début du XIXme siècle étaient défavorables et injustes. Les écosiècle étaient défavorables et injustes. Les éco-les supérieures et les Universités n'admettaient pas la jeunesse féminine. Il existait une seule grande école privée lui donnant un enseigne-ment intéressant et complet. Le sentiment général était qu'une femme en sait assez quand elle est capable de lire et d'écrire, et de tenir à jour les comptes de son ménage. Toute tentative de lui inculquer d'autres no-tions la rendrait probablement incapable de bien remplir sa tâche d'épouse et de mère. Le mari avait le droit de battre sa femme avec un instrument de correction raison-

« avec un instrument de correction raison-nable », disait la législation d'alors.. Et le juge Butler, présentant à un jury le cas

¹ ALICE STONE BLACKWELL: Lucy Stone, Pioneer of Woman's Rights. Little, Brown, and Company, éditeurs, Boston, 1930.

d'une femme grièvement battue par son mari, avait dit: «Sans chercher à expliquer ce que peut être un instrument de correction raison-nable, je pense, Messieurs les jurés, qu'il doit s'agir d'un bâton pas plus gros que mon nanie, je peinse, nesseurs les jures, qui doin s'agir d'un bâton pas plus gros que mon pouce.» Une députation féminine se serait présentée le lendemain chez le juge Butler pour s'enquérir anxieusement de la grosseur exacte de son pouce. Un prédicateur méthodiste aurait publiquement absous un « honorable » paroissien qui corrigeait sa femme à coup de fouet parce qu'elle grognait foujours. Le miracle eût été de voir sourire des créatures aussi malmenées que les épouses de ces temps d'autrefois.

Le mari avait la libre disposition des biens et des gains de sa femme; lui seul avait autoet des ganis de sa felimie, in seur avait auto-rité sur les enfants et il pouvait dans son tes-tament en remettre la garde et l'éducation à toute autre personne qu'à la mère. Une femme n'avait alors pas beaucoup plus de droits qu'un petit enfant, puisqu'elle ne pouvait ni faire un contrat, ni traduire en justice, ni date traduite ni l'égre proje que ce soit sans in taire un contrat, in tradure en justice, in étre traduite, ni léguer quoi que ce soit sans l'autorisation de son époux. Cependant, si elle léguait tous ses biens à son mari, le testament était toujours valable. Le veuf avait la jouis-sance à vie des biens immobiliers du mé-nage, tandis que la veuve devait payer le loyer de la maison de famille si elle prétendait l'ha-biter et della n'avait que la jouissance du tiers biter et elle n'avait que la jouissance du tiers des biens immobiliers.

Malheur à la pauvrette qui devait ga-gner son pain! Toute profession libérale lui était naturellement interdite, et elle n'avait

qu'un choix restreint entre quelques métiers mal payés que dédaignaient les hommes. Croirait-on que le jour où un boutiquier engagea une jeune vendeuse, ses concitoyens boyco_ttè-rent son magasin et ses concitoyennes lui firent de sérieuses remontrances sur l'affreux péché d'exposer ainsi publiquement une femme derrière un comptoir!

remme derriere un compton!

Pas d'autres groupements féminins que les Sociétés de couture des églises. De parler en public, il ne pouvait être question, et même la femme qui écrivait pour être publiée était en outrage à son sexe. La toute petite fille sentait déjà confusément qu'elle appartenait à un sexe inférieur, et que le silence et la sujétion seraient son lot.

Tal était les meste en 1828 grand Lumer.

Tel était le monde en 1818 quand Lucy Stone naquit. Sa mère, une fermière de Massachusetts avait encore trait huit vaches quelques heures avant la venue du poupon, et quand elle apprit le sexe de l'enfant, elle sou-pira et dit: a Je suis bien attristée... la vie d'une femme est si dure!» Elle ne pouvait prévoir que cette petite Lucy travaillerait avec tant de courage et de succès à rendre moins dur le sort des générations féminines à venir.

Les pieds nus dans la rosée matinale, l'en-fant fait paître les vaches; elle aide sa mère à tisser les rudes étoffes qui vêtiront la famille: elle et ses huit frères et sœurs confecmille; elle et ses nuit freres et sœurs confec-tionnent des chaussures grossières qui se ven-dent aux fermiers et aux nègres. En dépit de toutes ces corvées, Lucy a une enfance heu-reuse; elle s'intéresse à tout, aux livres, aux bêtes, aux plantes et aux cailloux. Jeune fille,

elle prend une mine languissante, elle pàlit. C'est que, pour soulager sa pauvre maman surmenée, elle s'éreinte à la besogne. Elle pense que sa mère s'épuise à la tâche, une de nous deux doit mourir de f une de nous deux doit mourir de fatigue, mieux vaut que ce soit moi que maman », écrit-elle à une amie.

Une séance de la société de couture de l'église fut pour Lucy une illumination: Mary Lyon, une pionnière de l'éducation des femmes, était présente et elle déplora éloquemment l'impossibilité pour les jeunes filles de faire des études. Le cœur bouillant d'indignation, Lucy se demandait où elle prendrait les livres qui lui seraient nécessaires et que son père lui refusait, estimant que l'instruction d'une fille est chose superflue? Ces livres convoités, elle les obtint en vendant les noix, les châtaignes et les petits fruits récoltés dans la forêt. Ses amies et elles réunirent leurs petits sous pour se payer le luxe d'un professeur, étudiant en théologie, presque aussi pauvre que ses rustiques élèves. Une idylle sans lendemain s'ébaucha entre Lucy et l'étu-Une séance de la société de couture de pauvre que ses rustiques élèves. Une idylle sans lendemain s'ébaucha entre Lucy et l'étu-diant. Elle était séduisante avec sa jolie tou-nure, son teint frais, ses grands yeux gris et sa voix douce; son charme presque magné-tique faisait oublier l'irrégularité de ses traits et son absurde petit nez en l'air. D'esprit brillant et vif, de caractère ferme et sincère, elle attivit les cœurs et ne manqua pas de prétendants. Mais le mariage ne lui disait rien de bon!

A l'âge de seize ans, la voilà maîtresse d'école: elle reçoit un dollar par semaine, est